

Génocide au Rwanda : Hubert Védrine poursuit l'ex-officier Guillaume Ancel pour diffamation

RFI, 4 décembre 2021

Neuf mois après la parution du rapport d'historiens sur le génocide au Rwanda, qui a conclu à la responsabilité « accablante » de la France, le dossier rebondit en justice. Hubert Védrine, secrétaire général de l'Élysée à l'époque du drame rwandais, attaque en justice Guillaume Ancel, un ancien militaire qui met en cause la responsabilité de l'ex-ministre des Affaires étrangères.

La plainte remonte à juin dernier, juste après la parution du rapport Duclert sur le génocide au Rwanda. Hubert Védrine reproche à Guillaume Ancel ses posts et ses tweets, dans lesquels l'ex-officier de la force Turquoise demande des comptes à l'ancien secrétaire général de l'Élysée, en des termes que l'avocat d'Hubert Védrine, Me Alexandre Mennucci, estime diffamatoires et injurieux.

« La controverse historique, nous l'acceptons parfaitement. Ce que nous refusons, c'est l'atteinte à la dignité des uns et des autres. M. Ancel considère que M. Védrine est assimilable à Maurice Papon, qui a participé à la déportation des Juifs de France. M. Védrine

n'a absolument pas collaboré avec les génocidaires. Il ne nie absolument pas la réalité du génocide. Il souhaite simplement que la dignité qui est la sienne soit reconnue par le tribunal. Et c'est le sens de notre action. »

« Ce qui gêne Hubert Védrine, c'est qu'on lui demande quel est son rôle »

L'ancien militaire nie ces accusations. « Moi je ne l'ai jamais comparé avec Maurice Papon. J'ai dit que la démarche était équivalente : la difficulté qu'on avait eu avec Maurice Papon à obtenir qu'il y ait enfin un jugement. Pour moi, ce qui gêne Hubert Védrine, c'est qu'on lui demande quel est son rôle dans la responsabilité accablante de l'Élysée, qui a été déterminée par la commission Duclert. »

L'audience de plaidoirie vient d'être fixée au 18 février, avant une mise en délibéré prévue fin avril.